



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# POULBOT



**DÉCEMBRE 2016**

## Journal de la Section Douane d'Île de France

**La CFDT Douane d'Île de France vous souhaite de très  
belles fêtes de fin d'année !**

### **COMITÉS TECHNIQUES D'ÎLE DE FRANCE DES 1<sup>er</sup> et 8/12/2016**

**Le Comité technique du 1<sup>er</sup> décembre 2016 n'a pu aborder tous les points prévus à son ordre du jour. En outre, certains points ayant fait l'objet d'un vote unanime CONTRE de la part de toutes les organisations syndicales, cette réunion a été re-convoquée le 8 décembre 2016. Notre journal est intégralement consacré à ces deux instances.**

#### **Comité Technique du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

*Vous trouverez ci-dessous notre déclaration préalable :*

Monsieur le Président,

A la lecture de l'ordre du jour, nous constatons que pour cette seule journée de C.T, 12 points y figurent. N'est-ce pas une façon déguisée de limiter le droit syndical par anticipation de certaines décisions politiques annoncées, tout cela se passant dans un contexte où l'anti fonction publique est malheureusement érigée en programme politique ?

Sans surprises, Monsieur le Président, comment pourrions-nous voter autrement que contre la quasi-totalité des points que vous soumettez au vote ?

C'est à ce simulacre de paritarisme que vous nous contraignez, hélas, par le manque notoire de marges de discussion que vous offrez et l'absence quasi totale d'évolution des projets que vous défendez par délégation de nos dirigeants politiques. Nous ne sommes pas ici, dans la querelle des modernes ; les têtes décisionnaires de l'administration, et les anciens que sont les représentants des personnels, à travers un procès systématique qui est fait dans toutes les instances de la DGDDI. La défense des emplois et du service public devrait être une priorité pour tous, et cela n'a jamais été aussi important qu'en ces temps de crise.

Nous interviendrons lors de ce comité technique sur chaque point de l'ordre du jour en essayant de faire vivre notre conception du dialogue social et de la défense de nos mandants.

Pour conclure, qu'il nous soit permis de faire un point rapide sur le Vitalys , symbole s'il en est de la centralisation ultime des services parisiens et « modèle déposé » du savoir faire douanier en la matière :

- L'hiver arrive et le chauffage ne fonctionne pas dans de nombreux bureaux.
- La réparation des stores extérieurs est toujours en suspens.
- Les distributeurs de boissons annoncés dans Douanes info sont toujours attendus.
- L'attractivité tant vantée de l'immeuble est en phase de désagrégation rapide à l'image de la fermeture de la cafétéria... laquelle est actée aujourd'hui.

Une fois de plus, les logiques financières s'imposent au détriment du bien être commun et de la convivialité.

Nous en aurions pourtant bien besoin en ce moment !

En réponse aux déclarations préalables, le D.I d'Île-de-France justifie un ordre du jour copieux par le fait que certains points, dont celui du P.A.E, nécessitent un vote rapide.

Concernant ses changements de positions, il les explicite par l'évolution de certains dossiers, son pragmatisme qui l'oblige à s'aligner sur certains contextes. Plutôt que continuer sur une trajectoire qui conduirait à une impasse, l'organisation des services restructurés impose des modifications qu'il assume pleinement. Parce qu'il faut prioriser le contrôle des P.P, il faut régionaliser les bureaux de contrôle. Même si le Préfet de Région a sollicité le D.I afin de participer à l'aménagement du territoire, ce pôle de F.E sera situé sur Trappes.

Le Président de séance expose ensuite le contexte général conduisant à la réorganisation des missions au sein de notre interrégion. Le dispositif de dédouanement évoluera en fonction des emplacements des structures portuaires et aéroportuaires (Gennevilliers, Le Havre, Orly). Quant aux services en sous-effectif, ceux-ci seront partiellement comblés par des affectations en sortie d'école. Quant aux renforts de Paris-Spécial, ceux-ci risquent de se faire attendre !

Le D.I, à l'occasion d'une réunion d'information au sein des services de la BSAT, se rendra le 7 décembre prochain au Bourget afin de s'adresser aux collègues. Il a ensuite répondu à notre organisation sur les points relatifs au Vitalys.

Pour conclure, le D.I aborde le cas des R.P.S au sein des services restructurés. Selon lui, même l'absence du P.S.D aurait pu générer des R.P.S. Un plan spécifique sur la RH en concertation avec la Sous-direction A sera bientôt mis en place pour répondre aux dysfonctionnements.

**L'ordre du jour était le suivant :**

### **Point 1 : Approbation des PV du C.T.S.D de la D.I d'IDF du 29/06/2016**

**Vote CFDT après explication: Ne prend pas part au vote** dans la mesure où elle n'a pas pu apporter des rectifications au PV de cette instance. La CGT a fait de même tandis que les autres O.S ont approuvé le P.V.

### **Point 2 : Fermeture du bureau de Cergy-Pontoise ( et transfert des missions )**

Le D.I explique que Cergy est à la fois un bureau de contrôle et une résidence unique, rattaché au bureau principal de Gennevilliers, situation qui donne droit au versement des primes dans la mesure où les 14 emplois de Cergy ne peuvent être concurrencés par d'autres sur cette résidence. Le D.I insiste sur le fait qu'il a toujours cherché à combler les sous-effectifs ( - 5 agents ). Dans la perspective de mise en place du CDU, il a fallu centraliser les effectifs et transférer certaines missions sur Gennevilliers. Des turn overs se mettent en place au sein du bureau de Cergy et tout sera fait pour que la nouvelle cheffe de service remplace au plus vite son prédécesseur qui part au 31/12/2016. Le D.I est conscient de la difficulté pour les agents de se redéployer sur le secteur, dont le seul autre service est le C.I.D, lequel ne peut absorber l'ensemble des surnombres. D'autres leviers seront mis en œuvre, dont celui du reclassement au sein de la DG-FIP. Pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social, dorénavant, celles-ci seront mises en œuvre à partir de la décision ministérielle ou celle de la Directrice Générale actant de la fermeture de service. L'accord du 2/03/2015 permet de redéployer les surnombres et de lisser ainsi sur 2 ans les sureffectifs sur les bureaux qui accueillent cette surcharge d'effectifs. Pour les services restructurés qui ne seront plus en mesure d'absorber la charge de travail, une concertation sera menée avec les agents concernés et les O.S.

En outre, sur le plan immobilier la surface occupée au sein du bureau de Cergy par ses agents ( 30,61 m<sup>2</sup> ) pourra être reproduite au sein du bureau de Gennevilliers qui récupérera les missions. Le mobilier du bureau de Cergy, comme les 2 véhicules de service qui lui sont attribués, seront transférés vers Gennevilliers.

Sont soumis au vote les propositions de primer 8 postes dont 2 cadres A+, 2 cadres A, et 2 C, et le transfert des missions vers le bureau de Gennevilliers.

**La délégation CFDT fait remarquer que certaines missions, qui seraient pourtant génératrices de résultats contentieux ( C.I ) sont abandonnées. Pour la fin d'année 2016, ce sera « Open bar » pour les opérateurs de Contributions Indirectes ! La notion de service public devient une mission fantôme !!**

Le Président a rétorqué que son souci, ce ne sont pas les effectifs de référence en Île-de-France, mais les effectifs réels qui sont en poste, les mutations de personnels entre les directions de l'interrégion ( *départs de nombreux inspecteurs de la DG* ). En concertation avec la DG, un plan de fidélisation sur les postes va être mis en place.

**Pour la CFDT Douane, le nouveau R.P Mutations va bien faciliter ce travail de « fidélisation » des personnels !! Notre organisation syndicale sait pourquoi elle a voté CONTRE ce nouveau règlement en C.T.R, pourtant aucune autre O.S ne s'y est opposée par une refus franc et catégorique !!**

**Vote : CONTRE, en constatant que les efforts menés par la CFDT pour l'accord sur l'accompagnement social pourront au moins bénéficier aux collègues impactés par cette fermeture de service. Ce plan sera déclenché après la tenue de la 2ème convocation de ce CTSD, le 8 décembre prochain.**

### Point 3 : Fermeture des recettes régionales de Paris-Est, Paris Ouest et d'Orly

Transformation de la R.R de Paris en Recette Interrégionale domiciliée au Vitalys dans le cadre de la centralisation comptable.

- 1) A ce jour 99% des éléments du protocole de bascule sont réunis. La mise en place se fera vers le 20/01/2017, après la phase d'inventaire des comptes 2016.
- 2) Les cibles effectifs ( 13/13 et 45/45 ) seront pratiquement atteintes courant 2017. Pour l'administration, la chaîne de la dépense doit fonctionner à tout prix !!

**La CFDT Douane craint que la notion « d'intérêt du service » soit invoquée et retenue afin de bloquer les collègues qui aspireraient à demander une mutation pour 2017 ! L'avenir nous dira si nos craintes sont fondées !**

Le D.I d'IDF a déclaré que les 10 arrivées au CSP par le 1er tour du TAM 2016 ont été annulées par le départ de 10 autres agents.. Il a fallu aller chercher au sein de la DG-FIP et par la BIEP, mais cette dernière procédure est subordonnée à un délai de réflexion de 3 mois. Le R.R annonce à ce jour 15 postulants qui ont été reçus en entretien. Un profil intégral a été réalisé. Il reste une dizaine d'emplois à pourvoir. La D.I comblera les manques partiels par des sorties de stage OP/CO ( 42 stagiaires CO actuellement à l'ENDLR, les 8 autres ayant quitté la session en cours ), des renforts de Paris-Spécial, et le cas échéant, par des détachements. Un taux de P.S a été fixé au maximum à 10 % de l'effectif implanté. Le D.I souhaite un bon équilibre, au moins à terme, entre les effectifs douaniers et non douaniers..

En matière de gestion des marchandises saisies, cette mission sera confiée aux P.O.C territorialement compétents.

**Intervention CFDT sur la possibilité pour les collègues extérieurs des autres administrations de suivre un tronc commun Douane, car ces derniers, une fois titularisés, auront la possibilité de s'inscrire au TAM.**

Orly basculera en premier fin 2017, puis la DRPO ( une cadre supérieure de Paris Spécial, dont la mission se terminera une fois l'opération réalisée ) au 1<sup>er</sup> semestre 2018 et la DRPE pour terminer, fin 2018. Chaque opération sera subordonnée à un transfert des missions vers la R.I concernée. Ainsi, la R.R IDF reprendra la DR de Paris dès la fermeture de la R.R d'Orly. Se pose la question de la ressource. Tous les agents seront traités sur un même pied d'égalité et les P.A.E seront réajustés en conséquence.

2 votes sont proposés :

- 1) Le nombre de postes primés par recette : 11 pour Orly / 10 pour la DRPO / 14 pour la DRPE.
- 2) La ressource : 50 postes de P-S seront affectés pour ce métier. Le D.I IDF ne se privera pas d'utiliser les autres leviers ( détachements, BIEP, sorties d'écoles..)

Le Receveur interrégional rétorque que le dispositif n'est pas stabilisé à l'heure actuelle. Le bureau DG / A1 étudie un redéploiement indemnitaire des effectifs comptables. ( effectifs de la cible et non pas spécialement ceux en poste aujourd'hui )

**Un débat a porté sur le fait que les agents des actuelles R.R ne bénéficient pas des mesures d'accompagnement social. Sic !!**

**La CFDT Douane a su exprimer ses positions en la matière à l'occasion du groupe de travail « Régime indemnitaire des agents des R.I » et constate que ces questions ont été soulevées en séance au titre de l'accompagnement social par des organisations syndicales non signataires de l'accord en question. Sic !! Il est bien temps de penser à ceux qui sont impactés de plein fouet par le P.S.D !**

**Vote CFDT : CONTRE dans la mesure où cette restructuration ne se fera pas à effectifs constants, sans l'accord des collègues concernés qui subiront des trajets domicile-travail plus contraignants, et du fait que ces nouvelles structures et les nouveaux métiers qu'elles génèrent ne trouveront pas écho chez les collègues des actuelles R.R. Les autres O.S ont également voté CONTRE.**

**Octroi de primes pour P-O : CFDT : CONTRE / USD-FO : POUR / UNSA & SOLIDAIRES : Abstention // CGT refus de vote.**

**Octroi de primes pour P-E : CFDT : CONTRE / USD-FO : POUR / UNSA & SOLIDAIRES : Abstention // CGT refus de vote.**

**Octroi de primes pour Orly : CFDT : CONTRE / USD-FO : POUR / UNSA & SOLIDAIRES : Abstention // CGT refus de vote.**

### Point 4 : Création du service « fiscalité énergétique, environnementale, fiscalité des tabacs et aides à la filière » de Boissy Saint-Léger

Dans le fonctionnement actuel, le D.I ne peut donner pouvoir de délégation à un chef de service (D.S.O) mais seulement à un chef de pôle. Or celui de la F-E de Boissy n'est pas dirigé par une chef de service, qui ne peut déléguer ses pouvoirs à son adjoint ( gestion des Décisions Administratives Individuelles ). Le nouveau service gardera son effectif de référence actuel.

**Vote : CONTRE dans la mesure où le projet présenté ce jour ne correspond pas à celui prévu. USD-FO : Abstention / CGT : POUR avec demande de changement de dénomination du service.**

## Point 5 : Centralisation régionale de la fiscalité énergétique

Mesures de centralisation de la fiscalité énergétique des produits pétroliers prévoyant une régionalisation qui regroupe les pôles gestion et contrôles sur le bureau de Trappes et le transfert des E.R de Gennevilliers sur Trappes. Ainsi, 8 ETPT ( 2 A & 6 B ) seront destinés au pôle « Fiscalité P.P ». Le D.I justifie cette seconde action par le fait que le bureau de Trappes recense une activité supérieure à celle du bureau de Gennevilliers. Toutefois, la diminution de la charge de travail de ce bureau (E.F.S), associée à un surnombre en effectifs, sera échelonnée dans le temps.

Sur les C.I, il est prévu une centralisation de la gestion.

**Vote : CFDT : CONTRE** ainsi que SOLIDAIRES, UNSA & CGT / USD-FO : Ne prend pas part au vote.

*Le refus de ne pas prendre part au vote étant assimilé à un vote POUR, ce point ne sera pas soumis à nouveau lors de la reconvoque de ce CT le 8 décembre prochain.*

## Point 6 : Projet de P.A.E 2017

*\* Petit rappel : Les « E.R » sont les effectifs de référence, correspondant aux objectifs auxquels l'administration veut tendre pour un service donné. Les « E.T.P.T » sont les Emplois Temps Plein Travaillés.*

Les E-R 2017 sont fixés à 1 379 ( soit 641 pour la SU, 734 pour les OP/CO auxquels s'ajouteront 4 recrutements d'apprentis. ) Ceci s'explique par une hausse de 16 emplois en SU ( *abondements et sanctuarisation des emplois SU suite aux décisions présidentielles post attentats* ) mais une diminution de 12 en CO ( malgré la création du SFACT ! ), soit 0,87 % de ses effectifs globaux de la D.I IDF ou 1,67 % de ses effectifs CO. **Une chute d'effectifs drastique aux conséquences dramatiques pour le bon fonctionnement des bureaux !**

Le D.I a mentionné qu'avait été évaluée une sous-consommation des crédits du P.A.E de 100 emplois. **Sic ! Le P.A.E ne reprend que les emplois budgétaires mais ne reflète absolument pas la réalité !**

**Vote : CFDT : CONTRE P.S.D oblige !** Les autres O.S votent également contre.

## Point 7 : Modification du régime de travail des agents du bureau de Paris-Principal.

D.R Paris : Un arrêté devra être produit par la DG. ( *La CFDT Douane a obtenu gain de cause au T-A pour la fermeture sans arrêté de la DG de la BSI d'Hison* ). **2 mesures sont étudiées : Horaires d'ouverture du bureau de 9h à 17h30 & Régime de travail du bureau fixé à 38h30.** Cette demande émanant des collègues est justifiée par le rallongement de leur temps de transport suite au départ au Vitalys.

**Vote : POUR en regrettant les délais d'application de cette mesure. La CFDT réaffirme sa position sur l'individualisation des choix des temps de travail.** Même position pour les autres O.S. Abstention pour la seule CGT sur le régime de travail du bureau.

## Point 8 : Evolution de la B.S.A.T et de la C.C.R - Information

Selon le Président de séance, la C.C.R intégrera la cellule D.R.D D3C avec continuité de ses missions actuelles. Il n'y a aucune raison de pénaliser les agents de ce service. La réunion du 7/12/2016 sera l'occasion de discuter entre D.I / DSO / DRD et collègues.

**Toutefois, le C.H.S.C.T Spécial du 1<sup>er</sup> trimestre subordonnera la tenue du C.T qui actera les mesures de réorganisation !**

Aucune assurance n'est toujours pas donnée quant au fait que nos collègues pourront garder leur statut SU au sein de la D.R.D, et surtout, au regard des 4 postes qui y seront réservés, la possibilité pour les 6 agents et leur C.S.D.S de tous l'intégrer !

Le Président de séance a assuré qu'il ferait son maximum auprès de la D.N.R.E.D afin qu'elle accepte un sureffectif au cas où plus de 4 agents seraient candidats sur cette cellule. **Notre délégation a fait remarquer que le renforcement de la cellule de la D.R.D avait été acté depuis plus d'un an en comité technique de la D.N.R.E.D, et au regard du fonctionnement interne de cette direction centrale, très atypique, il n'était vraiment pas évident que le D.I d'Île-de-France obtienne une suite favorable de la part de son homologue de la D.N.R.E.D.**

**\*\* Dernière minute : Lors de la réunion du 7 décembre dernier, le D.I de la D.N.R.E.D a assuré aux agents qu'ils garderaient leurs statuts et rémunérations SU, leur a proposé des places à la cellule D.R.D « D3C », au C.L.S et au C.N.O.A de Lyon ( 1 poste ).**

La délégation CFDT a réitéré sa proposition qui faisait suite à une intervention d'un camarade de l'UNSA lors du dernier CHSCT Spécial Aéroterrestre ; à savoir la possibilité de lancer une enquête pour la résidence du CLI – futur CODT, option qui permettrait dans le cas présent aux agents de la C.C.R qui ne pourraient rejoindre la cellule D.R.D, au regard de leurs acquis d'expérience, de s'orienter vers le CLI, avant que cette structure ne se transforme en CODT, et en second lieu, aux collègues franciliens de candidater.

Malgré nos interventions fournies et le soutien de nos camarades de l'UNSA, nous avons essuyé un refus catégorique du D.I d'Île-de-France qui s'est arc-bouté sur sa position, considérant que la mise en place d'une enquête pour le C.L.I – CODT, résidence qui n'existe pas au T.A.M 2017 – perturberait l'affectation en Île-de-France de 9 agents en sortie de stage fin mars prochain.

**La CFDT est convaincue - et l'administration a su le prouver antérieurement - que le bureau A2 est en mesure d'organiser une enquête dans un délai qui permettrait de combler les effectifs manquants avec les sorties de stage. Mais derrière cette demande, le D.I a reconnu à mots couverts que le lancement d'une enquête risquerait de dégarnir les unités SU !**

## Point 12 : Questions diverses

### 1) ( Question CFDT ) Cafétéria du Vitalys & dysfonctionnements techniques ( chauffage & éclairage de certains bureaux ) :

Notre O.S est intervenue suite à la fermeture de cet espace de convivialité en dehors de la pause méridienne. L'agent mis à disposition était employé par PRESTALYS et le D.I cherche une solution. Les soucis d'éclairage et de chauffage ont également été évoqués. Le D.I a répondu que des interventions sont en cours. **Wait & see !**

### 2) Locaux devant accueillir les services de la Garantie et la B.S.I.F :

\* **Présence d'amiante dans les sols et de plomb dans les peintures murales de la R.R** Le plan de prévention doit éviter aux employés du BTP d'être exposés. Le coût engendré est très important et est déjà budgété par le bureau B3. Tout cela va entraîner un retard maximum de 2 mois, mais le D.I préfère se donner un délai de 3 mois, discuter avec le bailleur SNCF pour la BSIF et France Domaine pour le service de la Garantie. Entrée repoussée de mars – avril à mai - juin 2017. Le D.I d'Île-de-France a annoncé les mesures de protection suivantes :

\* Bacs sous scellés pour les produits contenant de l'amiante.

\* Accès au local et sécurisation des locaux : sous alarme dès 21h jusqu'à 7h + alarme dédiée aux 2 prochains services, réglée comme la première.

\* Dispositif anti-agression relié aux services de Police.

### 3) Effectifs en poste au 31/12/2017 et renforts prévus :

\* Aulnay : - 7 au 31/12/2016. Arrivées : + 1 B Paris-Spécial + 3 LA de B en A.

\* Gennevilliers : - 4 au 31/12/2016. Arrivées : 1 A (mutation) + 2 LA de B en A.

\* Rungis : 1 A + et 1 B DRPE : Au regard de plusieurs départs de ce bureau, des renforts en P-S seront fournis, ainsi que pour le S.G.C. Date d'entrée des agents pour le pôle de Rungis : le transfert se fera pour Rungis et Aulnay au 1/02/2017 et pour Melun ( *service Tabacs* ) au 1/03/2017.

\* Orly : ADP va récupérer rapidement le terrain sur lequel est placé le bâtiment 288 et au sein duquel se trouvent le bureau du Fret et la BSE Fret et Périphérie. La Douane est propriétaire du bâtiment. Le D.I et la D.R d'Orly ont réuni les opérateurs afin de positionner le bureau au sein du bâtiment de la DR, ainsi que la BSE. Inconvénients : les flux des opérateurs sont importants, un manque de place de parking, pépinière d'entreprises, éloignement de la BSE de la zone Fret.. Solutions cherchées : recherche d'autres administrations locales..

### 4) ( Question CFDT ) Situation intolérable et urgente de l'équipe T.S.I IDF qui doit renforcer le site du Vitalys : Un seul collègue y travaille en permanence, mais dans les faits, il est souvent renforcé par un collègue de l'équipe IDF. La charge de travail est énorme et ne cesse de croître ( *tuilage chronophage d'un collègue apprenti, gestion de l'auditorium, gestion des cartes Cybele, ..* )

Le Président rétorque que sujet est en traitement. La cible est de disposer de 2 T.S.I constamment au Vitalys et dans un premier temps, d'obtenir un renfort Paris-Spécial « T.S.I », et souhaite fusionner les 2 résidences T.S.I. Il reconnaît le fort investissement de l'équipe et la surcharge de travail. Le D.I a été informé que les lignes de fax du Vitalys doivent être installées par Orange, ce qui augmentera encore la charge de travail. Un apprenti seconde l'équipe. La solution envisagée est la fusion des résidences T.S.I de Paris et de l'IDF.

**Pour la CFDT Douane, ces mesures s'apparentent à du bricolage. Fusionner en effet les 2 résidences T.S.I ne règle aucun problème car la charge de travail cumulée augmente pour un effectif identique. Quant aux conditions de travail, aucun poste de travail informatique n'est prévu pour le collègue qui se déplace régulièrement en soutien au Vitalys. La communication entre le P.L.I et cette cellule est également à améliorer !**

### 5) Bureau de Chilly Mazarin :

Les collègues sont toujours en attente de leurs équipements individuels ( polaires, gans & chaussures de sécurité ) La D.R de Paris-Ouest semble avoir saisi l'urgence du problème et devrait solliciter le P.L.I de l'interrégion.. **Une Mère Noël à Paris-Ouest ??**

Sous prétexte des conditions subordonnant le statut SU ( séances de tir & T.P.C.I ), mais aussi de la modification de la plage horaire du service, le D.I s'oppose à l'octroi de ce statut à nos collègues.. **Pas de Papa Noël à l'I.D.F ?**

**CT D.I IDF ( re-convoqué ) du 8 décembre 2016**

## Point 2 ( ré-abordé ) Fermeture du bureau de Cergy Pontoise

Le président rappelle le vote unanime contre la fermeture et ironise en disant qu'il a beaucoup réfléchi mais qu'il ne modifie pas le projet de fermeture. Selon lui, il appartient aux agents de Cergy de faire part de leur desiderata et de s'exprimer auprès de la cellule d'accompagnement social. Aucun des leviers de l'accompagnement social n'est exclu.

Le bureau de Gennevilliers accueillera la charge de travail de Cergy tandis que le pôle de fiscalité énergétique pétrolière ( *gestion et contrôles* ) sera localisé à Trappes. Objectif : 8 ETPT au Plafond Autorisé d'Emplois. ( P.A.E ).

4 ETPT seront transférés à Trappes, mais Gennevilliers ne sera pas privé de 4 ETPT. Le pôle CI sera transféré à Gennevilliers, et il faudra en conséquence renforcer ce bureau à due proportion de la charge de travail. Une étude plus fine permettra de connaître le volume d'emploi une fois la transition réalisée.

Le président indique que les agents doivent signifier s'ils souhaitent bénéficier du préavis, et que le calendrier du transfert de Cergy à Gennevilliers aura de la souplesse. Si les agents souhaitent se redéployer, l'administration en tirera toutes les conséquences.

Comme annoncé lors du C.T précédent, le président a étudié avec la Sous-Directrice A un plan pour l'emploi en IDF va se mettre en place, et notre interrégion expérimentera certaines dispositions. Le président indique qu'il veillera à ce que les agents ne se retrouvent pas en situation de surcharge. **La CFDT Douane y veillera également !**

Le président rappelle qu'il faut qu'il y ait transfert de l'emploi dédié pour bénéficier de la priorité métier.

**La CFDT a insisté sur l'identification des métiers et des postes offerts, dans la mesure où le flou sur les métiers a un impact sur les demandes de mutation et n'incite pas à la stabilité pour les agents.**

Le président répond que le P.A.E n'est pas souple et ne reprend pas les effectifs de référence ( E.R ), mais représente la masse salariale ; il faut pouvoir payer les agents en provisionnant à 100 % d'emploi. Les E.R, eux, sont adaptables et révisables à la guise de l'administration, contrairement aux emplois implantés\* qui étaient valables pour une année considérée. ( \* notion supprimée en 2008 )

La fusion des brigades de Val de Seine et des Ulis n'est plus réalisable : le bureau DG / B3 est plus obstiné, mais pour le D.I d'Île-de-France, ce projet est clos.

Les décisions sur les fiscalités énergétiques et environnementales vont prendre beaucoup de temps, car elles sont dans la focale des autorités et des politiques. Le président indique que dans ce pays les élections fréquentes peuvent influencer sur les décisions déjà actées..

**Pour la CFDT, quels que soient les résultats des élections depuis plusieurs années, et au regard des programmes de certains candidats aux prochaines élections présidentielles, la casse de la Douane est un objectif, voire un challenge !**

**D'ailleurs, le président prévoit que « l'hiver va être très froid en 2017 »... ça pique !**

Un schéma de dédouanement pour l'IDF va être acté en liaison avec les plateformes de Roissy et du Havre, puis va être imposé aux opérateurs. On ne peut plus s'adapter aux divers « frémissements et velléités » de ces derniers, dicit le président. L'information sera officialisée début 2017. Par contre, les bureaux pourront être équilibrés suivant la mise en place du schéma. Le président nous indique qu'il n'a pas de modification à apporter à son projet de fermeture de Cergy-Pontoise. Il indique en outre que 8 primes ont été votées pour ce bureau lors du précédent CT.

**La CFDT vote CONTRE et déplore que des pans entiers de contrôles soient passés à la trappe. Notre organisation souhaite que l'accompagnement social soit le meilleur possible et sera vigilante quant à sa mise en œuvre.** USD-FO + UNSA + SOLIDAIRES ont également voté contre.

## 2) Fermeture des RR

Le projet de fermeture va se mettre en place de manière séquencée. La localisation a été actée au Vitalys, la surface a été provisionnée pour 39 emplois ( *le volume d'emploi sera entre 37 et 39 postes* ). Le président pense, avec le bureau DG / B1, que les contrôles internes comptables se focaliseront sans doute sur l'essentiel, durant cette phase de transfert. Le Receveur Régional de Paris confirme cette information.

**La CFDT demande des précisions au président sur ses propos : « le contexte RH tendu pour les chefs de services et les divisionnaires rend compliqués ces contrôles », car selon notre organisation syndicale, se sont en premier lieu les agents qui sont très impactés par la situation « tendue »... pas tellement les divisionnaires toujours aussi nombreux à notre connaissance.**

Mme Delaunay précise que les contrôles internes comptables impactent surtout la charge de travail des chefs de service.

**Sur les R.A.R, la CFDT demande si l'unification des charges va entraîner une diminution des effectifs dédiés, partant du principe que la gestion des RAR est déjà différente d'une RR à l'autre.**

Le D.I réplique que l'application SEMAPHORE a permis au bureau DG / B1 d'évaluer la charge de travail. Si tous les outils informatiques ne sont pas au rendez-vous et ne permettent pas l'absorption de la gestion, des effectifs supplémentaires seront nécessaires.

**La CFDT a rappelé que l'effectif affecté au recouvrement en Douane est inférieur à celui d'autres administrations financières et insiste sur le fait qu'il faut de l'humain dans ce type de mission : il est nécessaire que les services de contrôles disposent du bras armé du recouvrement et que ce dernier puisse avoir les moyens de travailler dans de bonnes conditions.**

Le président rétorque que la priorité métier pourra jouer dans le cas de la transition vers la R.I I.D.F. Ceux qui veulent rester dans la R.R versante pourront le faire, mais il faudra prioritairement abonder la nouvelle R.R. Les ressources autres que Paris Spécial disposant d'une expérience sur ce métier seront orientées vers la R.I IDF, et les effectifs de ce service seront comblés par les voies du T.A.M et des sorties de stages. Il n'est pas possible d'empêcher les agents de se redéployer selon leur desiderata, mais il faudra faire face à la charge de la R.I IDF. Ces agents disposent d'une priorité absolue. La DG envisage de prononcer les mutations, **mais aussi de les retarder au nom du sacro saint intérêt du service !! Pour la CFDT Douane, P.S.D rime avec « intérêt du service »**

Le président précise que contrairement à ce que la CFDT déclare, certains agents veulent aller au Vitalys ... Dont acte, mais combien, et surtout, sur quels postes ? **Pas de réponse, mais nous la connaissons ! Le but des agents n'est pas de rejoindre un bâtiment, mais un métier dans lequel ils puissent s'épanouir, quitte parfois à allonger leur temps de transport ! Cela s'appelle le bien-être au travail !**

On sait pour l'instant que les desiderata des agents des R.R fermées ne se prononcent pas en faveur de l'implantation au Vitalys ( On les comprend ! ).

En réponse à une question de la CFDT portant sur les correspondants locaux de la R.I IDF, Mme Delaunay précise que les correspondants R.R ( « C.R.R » ) sont identifiés : 1 agent et 1 suppléant. La question du déplacement des C.R.R vers la R.I IDF ( *pour dégager des espèces* ) n'est pas encore tranchée. De manière générale, il est prévu que la Poste puisse accueillir des décaissements opérés par la Douane. Les différents R.R insistent sur l'idée que ces transferts doivent être sécurisés, cohérents et pragmatiques.

**La CFDT vote CONTRE**, les autres OS également.

### 3) Projet de P.A.E 2017 ( ré-abordé )

641 SU ( + 16 SU ) & 734 AG/CO ( + 9 AG/CO dont 4 apprentis ) La DI présente certaines spécificités : turn over très important. Il est très difficile d'obtenir une image très précise des effectifs en IDF.

**La CFDT indique qu'il serait bon de disposer au jour du vote des effectifs par service, et non pas de chiffres « technocratiques » bien loin de la réalité humaine.**

Les réductions d'effectifs ne peuvent être calculées par BOP, selon le président.

**La CFDT fait part du fait que des directeurs d'administration sont incapables de dire quel est leur nombre d'agents réels payés, lorsqu'ils sont auditionnés par des parlementaires. C'est inadmissible ! A force de raisonner sur du virtuel nos hiérarques ne savent même plus combien nous sommes devant la représentation nationale. Quel spectacle !**

Le président indique que l'on est incapable de connaître le nombre d'agents qui vont partir en retraite : un agent peut retirer sa demande de départ, à la veille de son départ. Ce qui justifie selon lui la méconnaissance d'un chiffre réel d'emplois.

**La CFDT en profite pour dénoncer l'exercice du PAE qui au fur et à mesure modifie la structure des services et crée artificiellement des sumombres, lesquels sont ensuite opposés aux services sans prise en compte d'une quelconque étude objective de la charge de travail.**

Le président déclare que tous les emplois ne peuvent être « saturés » par des réels : « il faut créer des cheminées d'aspiration pour maintenir l'échelle sociale de la Douane » (sic). Nous lui avons indiqué qu'avec toutes les vacances d'emplois en Douane, c'est plutôt un gouffre d'aspiration que l'administration crée.

**N'oublions pas la rotation des cadres supérieurs qui selon la DG restent 2 ans 1/2 en moyenne sur un poste, généralement pour « saisir » un nouveau grade.. Certains chefs de services en création ne sont pas restés le temps nécessaire à la mise en activité.. Et pendant ce temps, le nouveau R.P Mutations bloque entre 5 et 7 ans les agents C, B et A sur leurs postes ! Pour la CFDT Douane, ce n'est plus une échelle sociale, mais un escabeau ( 5 barreaux d'un côté, 1 de l'autre ! )**

Le président nous rappelle ses souvenirs de l'école des douanes de Neuilly : « L'inspecteur est maître de sa visite », il indique qu'aujourd'hui au contraire la programmation est la ligne à suivre. Comment absorber une charge quand un agent n'est pas remplacé, demande le président, en rappelant que les agents peuvent adopter des situations diverses : temps partiel, maternité, etc.

Le président précise que parfois, il n'a pas l'effectif pour faire face à la mission, sur la base de ce qui est fait et de ce qui ne peut plus être fait. **Nous le voyons tous les jours hélas !** Selon lui, le PAE est un outil de pilotage, mais « relatif ». **Pour la CFDT il n'y a malheureusement personne dans le cockpit douanier, mais il faut dire que sur la base du Bourget, il y aura moins de cockpits et de douaniers !**

**CFDT : vote CONTRE**, ainsi que les autres OS.

### 4) Présentation des PAP et des DUERP

**Les analyses fournies pour les Assistants de Prévention sont conséquentes, et cette charge de travail souvent supplémentaire à une autre fonction pour les intéressés, risque d'avoir des incidences à terme pour l'accomplissement normal de ce rôle très sensible !**

Le président indique qu'un risque revient trop souvent à son goût : le manque d'hygiène dans les locaux. D'autres risques sont récurrents, comme ceux liés aux agressions et aux nuisances sonores. Il comprend mal que les agents refusent les aménagements permettant de réduire les risques liés à ces nuisances sonores.

Certains risques identifiés en 2015 ne reviennent pas autant en 2016 comme l'insécurité de l'emploi. **Toutefois, pour la CFDT Douane, les risques psycho-sociaux sont plus que jamais d'actualité ! Quant aux dysfonctionnements managériaux, les auteurs continuent de sévir ! La gestion R.H, à travers les recours en CAPL les listes d'aptitudes, montre les limites de certains responsables.**

Le D.I pointe des contradictions dans les ressentis des agents et indique qu'un psychologue va analyser les résultats des enquêtes.

La CFDT quant à elle pointe le retard pris par l'administration dans la prévention et l'analyse des risques psycho-sociaux. Par ailleurs, le contexte post attentats doit être pris en compte pour comprendre le résultat de certaines rubriques.. Notre organisation précise que les contextes politiques déteignent sur les relations entre les opérateurs contrôlés et les agents de contrôle : la parole « anti fonctionnaires » se libérant facilement. Notre organisation déplore le manque de protection des agents, et plus particulièrement des AG/CO, lesquels, en mission de contrôle externe, subissent ces agissements. La Douane doit prendre conscience qu'une partie de ses agents CO sont sur le terrain au quotidien à l'instar de nos collègues de la Surveillance, et peu de moyens sont affectés à leur protection. La CFDT a demandé des formations à la gestion des conflits en AG/CO. Cette question fera l'objet d'une intervention par notre organisation lors du prochain groupe de travail francilien « Formation professionnelle » au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

## 5) Rapport d'activité

16 milliards d'€uros, soit entre 25 et 30 % du budget de la Douane provient des services franciliens.

**Au regard des missions désertées par nos services en Île de France par manque d'effectifs et consécutivement aux mesures de restructuration du P.S.D, la CFDT Douane considère que nos responsables politiques et leurs exécutants administratifs sont hautement fautifs face à l'évolution des fraudes et aux pertes de recouvrement des sommes qu'elles génèrent !**

Les enjeux majeurs sont les suivants :

- Protection ( lutte contre le terrorisme, contrôles de sûreté, etc )
- Équilibre du dispositif de LCF ( projection vers les axes de contournement )
- Dédouanement ( mise en œuvre du code des douanes de l'UE ),
- Enjeu fiscal ( collecte de 16 milliards d'euros, soit 25 à 30 % des collectes de la Douane ).

54 % du budget de la DI I.D.F est constitué par les loyers. Pourtant, parce que toutes les normes fixées au bailleur du Vitalys ne sont pas réunies ( dysfonctionnements techniques et aménagements plus particulièrement ), les loyers ne sont toujours pas versés. La D.I IDF reste très performante, avec toutefois des pointes de faiblesse ( protection du consommateur, tabacs, etc ).

**La CFDT n'a pas participé à cet exercice d'auto congratulation annuel assez déconnecté de la réalité et du quotidien des agents.**

## Vos représentants CFDT en Île-de-France :

<b>Jean -Pierre MANCINI</b> <i>Secrétaire Interrégional Élu en CT - SRE PARIS</i>	jpm1@neuf.fr	09 70 27 19 23
<b>Marguerite BOUILLARD</b> <i>Représentante de la Douane au syndicat régional – C.I.D Osny</i>	marguerite.bouillard.cfdt@gmail.com	06 31 42 73 21
<b>Jean-Marc JAME</b> <i>Secrétaire National Permanent CFDT – Elu en CAPL A &amp; à la Masse</i>	<a href="mailto:jm.jame.cfdt@orange.fr">jm.jame.cfdt@orange.fr</a> & <a href="mailto:cfdt.douane.interdg@gmail.com">cfdt.douane.interdg@gmail.com</a>	06 63 46 81 71
<b>Karima KORDOGHLI</b> <i>Experte au CHSCT de Paris – R.R de Paris</i>	Karima.kordoghli.cfdt@gmail.com	06 17 10 03 88
<b>Christophe ABADIE</b> <i>Secrétaire de section Paris &amp; Élu en CT - BCI PARIS</i>	<a href="mailto:christophe.abadie@douane.finances.gouv.fr">christophe.abadie@douane.finances.gouv.fr</a>	09 70 27 20 97
<b>Bénédicte GUICHARD</b> <i>Élue CTSCR- Pôle DG - Bureau E1</i>	benedicte.guichard@douane.finances.gouv.fr	01 57 53 43 08
<b>Andy VAN PARYS</b> <i>Secrétaire national CFDT – Paris-Spécial</i>	andyvp62@gmail.com	06 85 98 45 48
<b>Guillaume ALBESSARD</b> <i>Élu au C.T.S .C.R &amp; en CAPL A- Pôle DG - Bureau D1</i>	guillaume.albessard@douane.finances.gouv.fr	01 57 53 49 19
<b>Bruno BOUQUOT</b> <i>Elu en C.T - BCI PARIS</i>	bruno.bouquot@douane.finances.gouv.fr	09 70 27 20 98
<b>Diego RIZZO</b> <i>Secrétaire Général CFDT Douane</i>	dieguito.rizzo6@gmail.com	06 16 12 01 13

## Unis pour la sauvegarde de notre métier !

Scannez le Code QR pour accéder à notre site



CFDT Douane

